

Réunion du 2 décembre 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Thierry CARBIENER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe MAURER

**N° CP/2013/864 - Agence de développement touristique du Bas-Rhin - 2141
"Alsace à vélo" - "Destinations France Vélo Tourisme 2012" -
Actions de promotion et de communication 2013**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer un montant de 10 000 €, somme reçue suite à la candidature du Département à l'appel à projets "Destinations France Vélo Tourisme 2012", aux deux Agences de développement touristique (ADT) du Bas-Rhin et de Haute-Alsace (compte commun) pour la réalisation de la carte d'appel touristique "Véloroutes d'Alsace", éditée à 100 000 exemplaires.


Elle décide par ailleurs d'attribuer à l'ADT du Bas-Rhin :

- une subvention de 10 945 € pour la mise en œuvre d'actions de promotion et de communication (charte graphique, flyers ...) correspondant à la part du Département au plan d'actions partagé entre les dix partenaires d'"Alsace à vélo"

- une subvention de 123 068 € pour le volet bas-rhinois des applications mobiles "Alsace à vélo" et "Bas-Rhin à vélo".

Elle approuve en outre l'avenant n° 1 à la convention financière 2013 conclue entre l'ADT du Bas-Rhin et le Département, avenant ayant pour objet de préciser les modalités de versement du complément de subvention 2013, et autorise son président à signer cet avenant.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20131202-81427-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 06/12/13